

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-461

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par Monsieur MARIE Pascal sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation 12 rue Saint Laurent à l'occasion de travaux.

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le mercredi 21 septembre 2022,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite **le mercredi 21 septembre 2022 de 07h30 à 12h** :

- *Rue Saint Laurent face au numéro 12 jusqu'au numéro 36, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par Monsieur MARIE Pascal.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-neuf septembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Directeur du Centre Technique Municipal

